

Géopolitique de l'eau et des ressources rares : quels enjeux de sécurité collective ?

Une rencontre peu commune était organisée le 11 mars 2010 par le *Woodrow Wilson International Center* à Washington, pour parler des conséquences du changement climatique en termes de sécurité collective. Celle-ci réunissait, du côté américain, le *Deputy Assistant Secretary of Defence for Strategy*, Amanda Dory, ainsi que deux de ses collaborateurs ayant le titre d'*Energy & Environmental Strategy Analysts*. Lors de cette conférence, en total accord avec la partie américaine, le Contre-Amiral Morisetti, un officier général britannique, affichait une certitude sur le fait que les demandes d'assistance internationale, dues à des catastrophes naturelles et climatiques, allaient s'accroître. Les armées britanniques seraient ainsi amenées à intervenir de plus en plus fréquemment dans des zones cumulant des facteurs de crise comme la rareté des ressources, la pression démographique et la pauvreté. Ne pas voir ces évidences et ne pas s'y préparer étaient, selon lui, porteurs de risques pour la sécurité nationale du Royaume-Uni. Dans les faits, ces prises de position américano-britanniques ne sont pas sans rappeler tout ou partie des projections de l'ONG *Christian Aid*, qui estime qu'un milliard de personnes pourraient être contraintes à fuir leur habitat en raison des bouleversements climatiques, des pénuries de ressources et des conflits qui en résulteront¹. Dans son travail de prospective, *Christian Aid* introduit le concept de « réfugiés environnementaux », qui viendraient grossir les rangs des 55 millions de personnes déjà déplacées pour cause de conflits, de désastres naturels ou de grands projets d'infrastructures. Elles se situent également dans la droite ligne des travaux d'universitaires comme Thomas Homer-Dixon², pour qui la compétition pour le contrôle des ressources naturelles déclinantes - à savoir les terres arables, l'eau ou encore la pêche - serait potentiellement susceptible d'alimenter des conflits armés, en étant facteur d'exacerbation de tensions déjà existantes entre États et territoires sur d'autres problématiques, qu'elles aient une origine ethnique, religieuse ou sociale.

Franck Galland

franck.galland@suez-env.com

Directeur de la sûreté de Suez Environnement et conseiller du Président pour les affaires méditerranéennes, Franck Galland est l'auteur d'une quarantaine d'articles sur les enjeux stratégiques de l'eau, publiés majoritairement dans des revues de défense et de relations internationales, tant en France et qu'à l'étranger. Il est par ailleurs l'auteur d'un ouvrage : *L'Eau : géopolitique, enjeux, stratégies*, paru en septembre 2008 chez CNRS Éditions.

Pour mieux nous convaincre de la portée du problème et de la réalité des enjeux autour de l'eau, attardons-nous sur un cas d'école montrant que cette ressource, devenue rare, peut clairement poser un problème de sécurité.

LE NIL ENTRE ÉTHIOPIE ET ÉGYPTÉ : UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE COLLECTIVE

Dans la logique de rapprochement que Washington a opéré ces dernières années vis-à-vis de l'Éthiopie, le cas de figure d'une impasse diplomatique, suivie d'un conflit éventuel, à propos du Nil Bleu, n'échappe pas aux experts du Pentagone. Nul doute en particulier, que le sujet soit anticipé au sein de l'*African Center for Strategic Studies*, émanation de l'*US State*

Department, qui a ouvert ses portes, le 28 octobre 2007, dans les locaux de l'Ambassade américaine à Addis Abeba.

Robert Rotberg, qui dirige le programme sur les conflits transfrontaliers à la *Kennedy School* d'Harvard et par ailleurs Président de la *World Peace Foundation*, vient également d'appeler le gouvernement américain à s'impliquer d'urgence pour jouer les intermédiaires entre Égypte et Éthiopie, deux pays sous perfusion financière de Washington, pour que la tension latente entre les deux gouvernements au sujet des eaux du Nil ne dégénère pas³.

Quatre pays d'Afrique de l'Est (Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), rejoints ensuite par le Kenya, puis

(1) Davison John (2007), « Marée humaine : la véritable crise migratoire », rapport pour *Christian Aid*, mai.

(2) Homer-Dixon Thomas (1999), « Environment scarcity and violence », *Princeton University Press*.

(3) Rotberg Robert (2010), « Water fights », *International Herald Tribune*, 5 juillet.

la République Démocratique du Congo et le Burundi, se sont enfin réunis à Entebbe pour aboutir à la signature, le 14 mai 2010, d'un accord qui réclame un nouveau partage des eaux du Nil.

Égypte et Soudan étaient pourtant les grands absents de ces rencontres, que l'édition du 11 mai 2010 de l'*Egyptian Mail* n'a pas manqué de qualifier en grand titre de « coup de poignard dans le dos » (*stab in the back*). Et pour cause.

Une baisse de régime du Nil ne saurait être tolérée par le gouvernement du Caire, sachant que le fleuve fournit 98 % de l'eau consommée en Égypte et que, sur ses rives, se concentre 95 % de la population égyptienne. En juillet 2009, celle-ci était estimée à 83 millions d'individus, dont près du tiers avaient entre 0 et 14 ans ⁴. Selon les projections, la population égyptienne atteindra ainsi les 120 millions de personnes à horizon 2040. Confrontée à un challenge démographique hors norme, couplé à une accélération de l'érosion de ses terres fertiles et à une réduction des surfaces agricoles utiles, l'Égypte n'a pas d'autre choix que d'augmenter son offre en eau.

Conformément aux accords de 1959 entre Égypte et Soudan, il est stipulé que 55,5 Km³ des eaux du Nil vont à l'Égypte et 18,5 Km³ au Soudan. Au moment des faits, ces accords bilatéraux s'inscrivaient dans une longue tradition de dialogue entre les deux pays sur le partage des eaux d'*El Bahr* (le fleuve en langue arabe) ⁵, qui remonte à l'époque où la Grande-Bretagne était la puissance tutélaire de la région. En se référant aux traités *ante*, cette coopération bilatérale entre deux pays aval du Nil a cependant exclu *de facto* les pays de l'amont d'une utilisation des eaux du Nil.

Ce legs historique devrait cependant être logiquement amené à évoluer, devant les pressions de plus en plus régulières des pays amont, au premier rang desquels se trouve l'Éthiopie.

Pour ce pays essentiel à la stabilité de la Corne de l'Afrique, l'exigence « d'un droit à l'eau » est devenue une priorité stratégique nationale. Alors que le Nil Bleu, fleuve mythique que les 30 millions de Chrétiens d'Éthiopie appellent *Abbay*, baigne un cinquième du territoire éthiopien et fournit 86 % du débit du Nil en aval, l'Éthiopie ne consomme en effet que 0,3 % de son potentiel.

Or, si les eaux du Nil sont effectivement essentielles aux Égyptiens, elles le sont également pour les

Éthiopiens. L'Éthiopie doit en effet relever un défi qui semble insurmontable : nourrir 117,6 millions de personnes à horizon 2025, alors que sa population comprenait, en 2009, 85,2 millions d'habitants ⁶.

Le potentiel d'irrigation des douze plus importantes rivières d'Éthiopie est actuellement estimé à 3,5 millions d'hectares, mais seuls 4,6 % de ces surfaces sont effectivement irrigués ⁷. Cette situation rend l'équation économique et démographique éthiopienne impossible à résoudre si celle-ci reste en l'état. D'où la nécessité stratégique pour l'Éthiopie de procéder à des aménagements hydrauliques conséquents, comme la Banque mondiale en a donné l'aval au début de l'année 2000. Reste néanmoins à en convaincre l'Égypte, ce qui est très loin d'être évident.

Tout en étant conscient de la nécessité de dialoguer au sein de la *Nil Basin Initiative* (NIB) ⁸, l'Égypte conserve en effet, pour le moment, une attitude diplomatiquement très ferme sur le partage des eaux du Nil, en réaffirmant, dès qu'elle le peut, ses droits sur les eaux du fleuve. Elle les juge inaliénables et se réfère systématiquement aux accords de 1959.

Fin juillet 2009, lors de la XVII^{ème} rencontre des Ministres de l'eau de la NIB, Mohamed Nasreddin Allam, Ministre de l'eau égyptien, rappelait encore que l'Égypte ne compromettrait pas ses droits historiques sur le Nil et avait le droit le plus complet d'exercer un veto sur tout projet envisagé en amont du cours du fleuve ⁹.

Le partage des eaux du Nil est donc, pour le continent africain, l'un des sujets majeurs qui nécessite, rapidement, des capacités d'anticipation et de réaction en cas de montée de tensions entre pays riverains.

UNE AUTRE ZONE DE TENSION POSSIBLE EN ASIE : LES RELATIONS INDE/CHINE

Sans doute la plus sensible des situations que la communauté internationale aura à gérer dans les prochaines années, le cas du Nil n'est cependant pas unique à l'échelle de la planète. La Chine est une autre zone à qui a été donnée le qualificatif de « *crise de l'eau la plus urgente du monde* » par un Vice-Ministre de la construction chinois, Qui Baoxing, dans un forum organisé au Hénan, le 25 octobre 2005.

Fin mai 2009, un séminaire, sous le titre évocateur : « *Water Security: China and the World* », organisé par

(4) CIA *World Factbook*, juillet 2009.

(5) Voir « Géopolitique de l'eau en Éthiopie », signé de l'auteur, et publié dans la *Revue de la Défense Nationale*, août-septembre 2005.

(6) CIA *World Factbook*, août 2009.

(7) Mission économique de l'Ambassade de France en Éthiopie (2003), « La politique de l'environnement en Éthiopie », *Fiche de synthèse*, 25 septembre.

(8) La *Nil Basin Initiative* (NIB), pour prendre sa terminologie anglaise, est une association qui regroupe les 10 pays partageant les ressources du fleuve Nil : Burundi, République Démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Ouganda.

(9) El Dahan Moha (2009), « Egypt says Nile River rights not negotiable », *Reuters*, 27 juillet.

le *China Institute for International Strategic Studies* (CISS), *think tank* de l'Armée Populaire de Libération, n'en a que plus convaincu. Pour la première fois, la rareté des ressources en eau et leurs conséquences en termes de sécurité étaient ainsi abordées par ce prestigieux institut traitant de questions de défense.

Les rares participants occidentaux à cette conférence ont pu y apprécier des discours à la fois francs et teintés de retenue, mais ne masquant absolument pas les difficultés rencontrées par les autorités de Pékin, tant sur la quantité que sur la qualité d'eau disponible sur le territoire national. Car, si la ressource en Chine est en moyenne de 2 185 m³ d'eau/habitant/an, sa partie Nord-Est dispose de moins de 500 m³ d'eau/habitant/an, ce qui la place en dessous du seuil caractérisé comme la *water barrier*, seuil en dessous duquel, pour Martin Falkenmark, aucun développement économique et social n'est à terme possible.

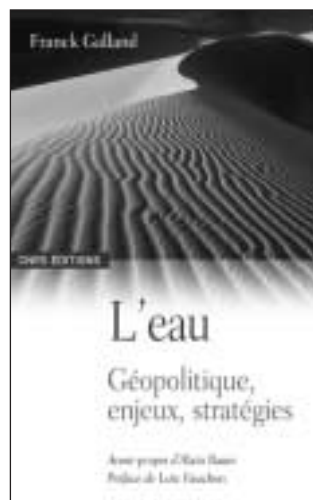
Lors de ce séminaire, Wang Sucheng, ancien Ministre des ressources en eau, rappelait notamment qu'une ville comme Pékin ne dispose elle-même en ressource que de 250 m³ d'eau/habitant/an, ce qui la place, à titre de comparaison, en dessous de l'État d'Israël qui se situe, selon l'ancien Ministre des ressources en eau, à 382 m³ d'eau/habitant/an.

Au-delà de ces chiffres alarmants qui concernent la capitale chinoise, l'autre problème est que cette partie Nord-Nord-Est de la Chine, où se concentrent 45 % de la population chinoise, dispose de moins de 15 % des ressources en eau du pays.

Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi l'eau du Tibet revêt une importance stratégique pour la Chine : l'eau qui y coule est fondamentale pour l'avenir de ce pays et confère de surcroît à la Chine un avantage politico-stratégique sur les pays de l'aval.

Représentant 40 % des territoires du Grand Ouest chinois sur 2 500 000 km², la région autonome du Tibet est ainsi au centre des préoccupations du Programme de développement de l'Ouest, lancé en 2001, et dont les objectifs sont de valoriser les « ressources locales intéressantes », en vue de renforcer « la sécurité de l'État et de l'économie nationale ».

La région autonome du Tibet a ainsi approuvé, début février 2006, un « programme sur la protection et la construction d'un rideau de sécurité écologique du plateau d'État du Tibet », qui comprend un investissement de 10,7 milliards de Yuans¹⁰ entre 2006 et 2010 ; décision stratégique de Pékin, quand on sait que les hauts plateaux tibétains sont considérés comme le château d'eau de l'Asie. Dix fleuves majeurs du continent asiatique y prennent leur source, dont le



Brahmapoutre et l'Indus pour l'Inde. Par ailleurs, les réserves d'eau gigantesques du Tibet seront un jour essentielles à l'avenir du Yangtze, une fois que le Projet d'Adduction d'Eau du Sud au Nord (PAESN) aura fait son œuvre.

Le PAESN s'applique en effet à rendre possible l'un des rêves de Mao, qui disait : « *Southern water is plentiful, northern water scarce. If at all possible, borrowing some water would be good* ». Placé directement sous l'autorité du *State Council chinois*, ce programme vise à relier sur plus de 1 500 kms le Fleuve Jaune, asséché une grande partie de l'année, et le Yangtze (le Fleuve Bleu), fréquemment confronté à d'importantes crues. La Chine n'a en effet guère le choix que de se lancer dans ce projet titanesque de trois dérivations, dont la plus hasardeuse, la dérivation Ouest, prélèvera 17 milliards de m³ d'eau du Yangtze sur les hauts plateaux tibétains et les transfèrera dans le fleuve Jaune non loin de sa source ; le tout à plus de 4 000 mètres d'altitude.

Ce scénario n'est à l'évidence pas sans inquiéter le grand voisin indien pour qui les problèmes d'eau sont également un défi stratégique dans un pays qui représente 16 % de la population mondiale pour seulement 4 % des réserves d'eau douce de la planète, et où les projections estiment une disponibilité moyenne en eau à 1 341 m³/habitant/an en 2025 et à 1 140 m³/habitant/an en 2050.

Un séminaire d'excellente tenue organisé à Londres, en mars 2010, par le *Royal United Services Institute* (RUSI) sur les enjeux de sécurité entre Inde et Chine autour des questions d'eau, a ainsi pu donner un précieux éclairage sur les enjeux militaro-stratégiques qui se cachent derrière la gestion transfrontalière des eaux entre Inde et Chine¹¹.

(10) *Xinhuanet*, dépêche du 2 février 2006.

(11) Participation et intervention de l'auteur au séminaire « Water Security Issues between India & China », *Royal United Services Institute*, Londres, mars 2010.

Le Premier Ministre indien, Manmohan Singh, fait en particulier régulièrement part de ses interrogations sur la route la plus occidentale du PAESN et des conséquences du changement climatique en Asie du Sud. Ce fût encore le cas en 2008, lors de sa rencontre avec le Président chinois Hu Jintao à Pékin. Le *National Security Adviser* indien, M.K. Narayanan, a également pu déclarer début 2009 au quotidien *The Hindu* que l'Inde suivait avec attention les projets de diversion chinois. Plus récemment encore, suite à des révélations du *Times of India*, il était fait état d'une rencontre secrète entre militaires de haut rang s'étant tenue à Simla en décembre 2009 pour discuter de l'option d'un double front, à la fois contre la Chine et le Pakistan, au cas où la Chine serait amenée à s'intéresser d'un peu trop près à l'eau qui traverse les plateaux tibétains.

DANS UN CONTEXTE DE CONFLICTUALITÉS POTENTIELLES, QUELLES POSTURES STRATÉGIQUES ADOPTER ?

Tout comme dans la zone du grand Nil, l'eau est donc également devenue un sujet de sécurité entre grands pays asiatiques.

Dans ce contexte, afin de prévenir toute dégradation des relations entre pays frontaliers sur le partage de cette ressource vitale, il convient sans aucun doute de renforcer le rôle et les pouvoirs des instances de coopération régionales et transfrontalières, comme la *Nil Basin Initiative* (NBI) ou la *Mekong River Commission* en Asie du Sud-Est.

Des instances de dialogue stratégique doivent également pouvoir se saisir de la problématique de la rareté et de la dégradation des ressources en eau. En Asie centrale et orientale, l'*Organisation de Coopération de Shanghai*

pourrait fort judicieusement jouer ce rôle. Outil de dialogue politique entre pays membres (Russie, Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, et Tadjikistan) et pays associés (Inde, Iran, Mongolie et Pakistan), l'*Organisation de Coopération de Shanghai* (OCS) vise à établir des relations de bon voisinage entre États membres, et à garantir la sécurité et la stabilité régionale. Il semblerait ainsi logique que l'OCS puisse, à terme, traiter préventivement - puis diplomatiquement quand la crise survient - des cas de pollutions majeures, comme le déversement de 100 tonnes de benzène dans la Songhua, le 13 novembre 2005 à Jilin en territoire chinois, dont les conséquences environnementales ont été lourdes pour le territoire russe.

« Des instances de dialogue stratégique doivent se saisir de la problématique des ressources en eau ».

De même, l'OCS peut-elle être un acteur pertinent dans la prévention de conflits d'usage liés à l'eau, quand notamment Kazakhstan et Chine ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les ponctions réalisées sur les rivières Ili et Irtych par la Chine au profit de la très dynamique région du Xinjiang.

Si elle s'impliquait dans cette dynamique, il est fort à parier que l'OCS aurait fort à faire quand on connaît de près les autres problèmes de voisinage liés à l'eau qui caractérisent l'ensemble de l'Asie Centrale. La demande en eau régionale a en effet très fortement augmenté. En 1911, 15 millions d'habitants étaient recensés au Turkestan (région d'Asie Centrale comprenant le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kirghizstan, le sud du Kazakhstan et le Xinjiang chinois)¹². Ils représentaient, en 2001, 73 millions de personnes et devraient dépasser 100 millions à horizon 2025, ce, dans un contexte généralisé de raréfaction et de pollution des ressources en eau.

Ensuite, ce sont les dialogues bilatéraux qu'il faut à l'évidence privilégier. Qui aurait ainsi pu croire à un rapprochement entre Turquie et Syrie dans le domaine diplomatique, avec l'eau placée au cœur de cette démarche nouvelle de voisinage ?

Nombreux sont en effet les spécialistes qui estiment que la Syrie a deux problèmes régionaux : l'État d'Israël et l'eau. Ce sont les deux raisons majeures qui expliquaient jusqu'alors la complexité des relations syro-turques et le fait qu'elles atteignaient à période récurrente des pics de tension. La Turquie avait en

effet, dès le milieu des années 1990, scellé une alliance stratégique avec Israël et développé une coopération technique dans le domaine de l'eau avec l'État hébreu. À l'évidence, ce n'était pas pour ravir le régime d'Hafez el-Assad qui a vu dans la

construction du GAP¹³, commencée six ans après sa prise de pouvoir, une menace grave et une preuve supplémentaire d'hostilité anti-arabe de la part de la Turquie ; le tout dans une atmosphère de fin de guerre froide, où la Turquie allait pouvoir s'assurer une domination durable sur la Syrie, qui a pour particularité de dépendre pour son eau du seul fleuve Euphrate.

Ces craintes du passé se sont estompées à la faveur de la nouvelle politique étrangère turque. Lors de la récente visite du Premier Ministre turc Erdogan à Damas, plusieurs accords diplomatiques ont été signés sur l'eau. Le 21 juin 2010, le Ministre turc de l'environnement et des forêts, Veyssel Eroglu, a

(12) Cagnat René (2001), « Asie Centrale : de l'eau dans le gaz », *Le Courrier de L'Unesco*, octobre.

(13) Lancé en 1976, le programme GAP (*Güneydogu Anadolu Projesi* - littéralement Projet de l'Anatolie du Sud-Est) aura, une fois arrivé à son terme, permis de réaliser la construction de 22 barrages, de 19 centrales électriques, elles-mêmes capables de produire 30 milliards de kWh/an. Toute l'Anatolie du Sud-Est aura ainsi été profondément remodelée pour dompter les eaux du Tigre et de l'Euphrate. Au final, le Tigre aura accueilli 9 barrages ; l'Euphrate aura vu la construction de 14 ouvrages.

également souligné que la Turquie voulait une planification juste de l'utilisation de l'eau du fleuve Euphrate. Il a par ailleurs indiqué que les parties turques et syriennes avaient évalué des possibilités de coopération à travers un projet de barrage sur la rivière Asi, ainsi que des actions communes dans le domaine de l'irrigation, de la prévention des pollutions et de la météorologie.

Preuve en est donc que la coopération bilatérale entre vieux ennemis peut finir par s'imposer. Il est cependant un certain nombre de mesures qu'il serait fort utile d'initier, et de supporter, à l'échelle française et européenne, pour favoriser ce type de rapprochements stratégiques.

Par exemple, la désignation d'un Représentant spécial de l'Union européenne (UE) sur les questions d'accès à l'eau oeuvrerait très concrètement dans ce sens. Cette fonction de haut rang permettrait ainsi d'agir auprès des représentants de la communauté internationale pour rendre à l'eau la place prépondérante qu'elle doit occuper dans l'esprit des politiques et dans l'application des politiques publiques. Trop souvent, hélas, à coûts et contraintes comparés, l'accès au téléphone portable est en effet jugé prioritaire sur l'accès à l'eau des populations. Décision moderne et de court terme qui hypothèque assurément l'avenir et le bien-être quotidien de millions de gens.

Un Haut représentant de l'Union européenne sur l'eau (ou Représentant spécial, simple question de terminologie) aurait également pour mission d'insuffler un esprit de bonne gouvernance et de prospective dans les choix d'investissement. Il est en effet nécessaire de faire beaucoup de pédagogie pour amener chefs d'État et de gouvernement à faire le choix d'investir dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de manière cohérente et rationnelle. À ce titre, l'un des axes de travail, à mon sens pertinent, serait de pousser certains États, bientôt ou déjà sous stress hydrique ¹⁴ à agir sans délai sur l'offre en eau.

Un Ambassadeur de l'UE aurait ainsi toute liberté d'expliquer sans relâche que les augmentations des flux touristiques auront à terme de très lourdes conséquences sur les ressources en eau de certains pays hôtes, quand on sait qu'un touriste consomme entre quatre et huit fois plus d'eau qu'un habitant permanent ¹⁵. Dans cette perspective, il serait également du rôle d'un Ambassadeur de l'UE sur les questions d'eau et d'assainissement de promouvoir les ressources alternatives telle le dessalement, dont le coût et la

technologie sont désormais accessibles aux moins riches. La mise en valeur des expertises européennes dans ce domaine serait ici la bienvenue, comme dans d'autres domaines techniques allant de la réutilisation des eaux usées (*ReUse*), en passant par les capacités de stockage (construction et maintenance des barrages), jusqu'au pompage à très grande profondeur, quand on sait par exemple que d'énormes nappes d'eau existent sous le Sahara. Les opérateurs privés et publics, les constructeurs d'ouvrages et les bureaux d'études des pays membres de l'UE se trouveraient ainsi, à n'en pas douter, confortés dans leurs démarches commerciales à l'export, au moment même où les solutions et les savoir-faire techniques de sociétés américaines, israéliennes, singapouriennes, et demain chinoises, se font de plus en plus compétitifs sur les marchés mondiaux.

Ensuite, pour répondre aux tensions générées par un manque d'accès à l'eau, il faudrait sans conteste promouvoir de nouveaux modèles de gestion dans les pays les plus soumis à la rareté de la ressource. Limiter les strates de *management*, qui finissent par rendre les dispositifs inopé-

rants et qui contribuent à diluer les responsabilités, et rapprocher l'eau des citoyens sont ainsi deux axes de réformes urgentes que l'Europe devrait contribuer à favoriser dans un certain nombre de pays. Dans cette perspective, il semble que le modèle français à trois niveaux, État/agence de bassin/commune, qui a fait ses preuves, soit tout à fait duplicable et adapté aux problématiques actuelles. Il a montré tout l'intérêt qu'il y avait à décentraliser l'organisation institutionnelle et les financements relatifs aux questions d'eau et d'assainissement. Comme l'a en effet écrit Loïc Fauchon, Président du Conseil Mondial de l'Eau, « à partir du jour où ont été mis en place des budgets annexes pour l'eau et l'assainissement dans les communes, l'eau a payé l'eau » ¹⁶. L'Union européenne serait donc tout à fait légitime et bien inspirée de promouvoir un modèle qui a montré son efficacité opérationnelle.

Pour conclure notre propos par une toute dernière proposition, relevant ici plus d'un sujet de sécurité globale, il semblerait également fort opportun que les autorités françaises adoptent elles-mêmes une posture stratégique sur la problématique « eau et sécurité ». Il ne serait ainsi pas inopportun de disposer, au sein des États-majors comme des directions stratégiques de services de renseignement, de capacités d'anticipation et de planification sur les conflits locaux qui pourraient naître ou être attisés par la rareté des ressources en général, et des ressources en eau en particulier.

(14) Selon Martin Falkenmark, seuil de ressource en eau inférieur à 500 m³ d'eau par habitant et par an (caractérisé comme la water barrier), en dessous duquel aucun développement économique et social n'est à terme possible.

(15) Cité par Loïc Fauchon, Président du Conseil Mondial de l'Eau, dans son audition par la Mission d'information « Union Méditerranéenne » de l'Assemblée Nationale, 26 septembre 2007.

(16) Ibid.